

RCS : TOULON
Code greffe : 8305

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00210
Numéro SIREN : 825 220 932
Nom ou dénomination : 59 MN CHRONO

Ce dépôt a été enregistré le 20/04/2023 sous le numéro de dépôt A2023/004569

SAS 59 MN CHRONO
Au capital de 1 000 euros
Rue Gay Lussac, ZI Toulon Est
83 210 La Farlède
Siren : 825 220 932

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'an deux mille vingt-trois le 28 mars, les associés de la société par actions simplifiée, 59 MN CHRONO au capital de 1 000 euros, se sont réunis à quatorze heures dans les locaux du siège, en assemblée générale ordinaire, sur convocation de la Présidence conformément aux dispositions statutaires.

Etaient présents :

- Monsieur TOLLARI Romain, né le 15 janvier 1983 à Toulon (83), demeurant à Cuers (83390) Route des Trémourèdes, divorcé, de nationalité française. 500 parts

- Monsieur TOLLARI Timothée, né le 07 octobre 1981 à Toulon (83), demeurant à Cuers (83390) Route des Trémourèdes, de nationalité française, Marié sous le régime de la Séparation de biens avec Madame VASSAL Emilie. 500 parts

Monsieur TOLLARI Romain est élu président de l'assemblée à l'unanimité.

Le Président constate que les associés présents possèdent ensemble la totalité des parts sociales et en conséquence l'Assemblée est habilitée à prendre toutes les décisions ordinaires conformément aux dispositions statutaires et légales.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée ;
- Les lettres de convocation des actionnaires

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :
Ordre du jour :

- Démission du président
- Nomination du président

Première résolution

Le président expose que pour des raisons personnelles il remet sa démission de son poste de président de la SAS 59 MN CHRONO à compter de ce jour.

Le Président propose de soumettre la résolution aux voix.

Voix pour1000

Voix contreaucune

Cette résolution est acceptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Le président expose que pour donner suite à la démission de Monsieur TOLLARI Romain de son poste de président il convient d'élire un nouveau président.

Monsieur TOLLARI Timothée se présente à ce poste en remplacement de Monsieur TOLLARI Romain.

Le Président propose de soumettre la résolution aux voix.

Voix pour1000

Voix contreaucune

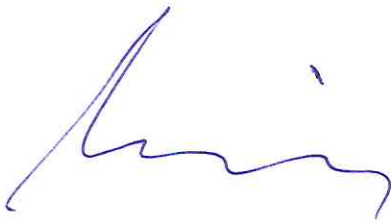
Cette résolution est acceptée à l'unanimité.

Monsieur TOLLARI Timothée est élu président de la SAS 59 MN CHRONO à compter de ce jour en remplacement de Monsieur TOLLARI Romain.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole la séance est levée à 15 heures.

De tout ce que dessus, a été dressé, le présent procès verbal, qui a été signé par la gérance et visé par les associés.

Monsieur TOLLARI Timothée

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Timothée'.

Monsieur TOLLARI Romain

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Romain'.